L'HOMME DU JOUR



### Renaud Le Breton de Vannoise, président d'un procès hors normes

Il a donné le ton dès l'ouverture du procès de l'incendie du tunnel du Mont-Blanc.

Après s'être brièvement prêté au jeu des caméras, le président Renaud Le Breton de Vannoise a lu une déclaration à l'intention de l'assistance. Conscient des particularités qui entourent cette affaire, de la souffrance humaine découlant des faits, du nombre des parties et de la technicité des débats, le magistrat a appelé de ses vœux «que cette salle d'audience soit un lieu où le débat judiciaire, par application sereine du droit, puisse se nourrir de toutes ses vertus: la recherche sans concession de la vérité dans le respect des droits de toutes les parties, la loyauté et le respect de la dignité de la personne humaine».

Entouré de deux autres juges, ainsi que d'un suppléant, Renaud Le Breton de Vannoise a été nommé à la tête du Tribunal de grande instance de Bonneville spécialement pour ce procès. L'homme a une quarantaine d'années et une double carrière derrière lui. Il a alternativement occupé des postes dans la magistrature et dans l'administration comme secrétaire général puis sous-préfet. Avant d'arriver en Haute-Savoie, il siégeait à la tête du Tribunal de grande instance de Dinan, dans les Côtes d'Armor. «Il a l'avantage de connaître les rouages des deux systèmes, il est à la fois ferme et courtois et dispose d'un sens aigu de l'organisation», dit de lui le bâtonnier de l'ordre des avocats de Bonneville, Patrick de Ribes. Des qualités qui seront nécessaires pour mener à bien un procès d'une complexité rarement atteinte et dont la justice francaise tient à faire un modèle du genre. **Fati Mansour** 

Lire aussi en page 9

HAUTE-SAVOIE • Les enquêteurs ont détaillé minute par minute le déroulement de la catastrophe du 24 mars 1999. Ils ont aussi mis en évidence une série de dysfonctionnements

# Procès du Mont-Blanc: chronologie d'un cafouillage monumental Fati Mansour, Bonneville Deux heures pour exposer les faits, ou plutôt la chronologie d'un monumental co

gie d'un monumental cafouillage. Les enquêteurs du SRPJ de Lyon se sont prêtés jeudi à ce que le président du Tribunal correctionnel de Bonneville a appelé une «simple introduction» aux circonstances de la catastrophe du tunnel du Mont-Blanc. Celle-ci en dit pourtant déjà long sur les nombreux défauts et ratés qui ont transformé ce sinistre en tragédie.

### «Les fumées ont été détectées en retard»

Le quatrième jour de ce procès fleuve était consacré à l'évocation minutieuse de ce sombre 24 mars 1999, de 10h46, heure d'entrée du camion conduit par le chauffeur belge Gilbert Degrave, à 18h30, heure d'évacuation des pompiers et autres employés bloqués dans la



LA JUSTICE

fournaise. Des 39 malheureux qui ont péri asphyxiés ou brûlés, il n'en est à ce moment-là encore guère question. Lors de l'alerte, le service

d'incendie de Chamonix a été avisé qu'aucun usager ne se trouvait dans le tunnel. Il faudra attendre le 26 mars, soit plus de 50 heures, pour maîtriser l'incendie et surtout prendre l'ampleur du désastre.

Retour donc au camion d'où s'échappent les fumées. Alerté par des appels de phares d'automobilistes arrivant en sens inverse, Gilbert Degrave décide de poursuivre sa route. Son tracteur ne perd pas de puissance et rien ne clignote au tableau de bord. Progressivement, les choses s'aggravent et il est contraint de s'immobiliser au kilomètre 6. Il dira avoir tenté de s'emparer de l'extincteur sous son siège. Des témoins affirmeront au contraire que le



Vue de l'intérieur du tunnel du Mont-Blanc après la catastrophe. Le 24 mars 1999, l'incendie d'un camion y provoquait la mort de 39 personnes. COURMAYEUR, 25 MARS 1999

chauffeur se serait sauvé tout de suite vers l'Italie

Dans la cabine de surveillance côté français, les choses se passent pour le moins lentement. Pas moins de 28 autres véhicules, pénètrent dans l'ouvrage avant que les feux ne soient mis au rouge et les péages fermés. Pour le commissaire divisionnaire Eric Voulleminot, le constat ne fait guère de doute: «Il y a eu détection tardive des fumées et avis tardif aux pompiers.» Les équipages de secours de la société concessionnaire du tunnel s'engouffrent dans la fournaise mais ne sont pas équipés pour affronter un tel sinistre. Leurs véhicules percutent les murs, ils doivent se mettre à l'abri dans des

Les sapeurs-pompiers de Chamonix ne feront pas beaucoup mieux. Une seconde équipe est dépêchée sur place pour porter secours à la première. Les incidents se succèdent et les réserves d'air s'épuisent. Après moult péripéties, les hommes du feu parviennent à

ressortir du tunnel. L'un d'eux, l'adjudant-chef Tosello, y perdra la vie. Vers 18h40, une mission de reconnaissance est organisée. Dans une niche de sécurité, celle-ci découvre les corps de deux personnes. Mais il est déjà bien trop tard. La fumée a complètement envahi les lieux et aucune autre intervention ne sera

Côté italien, c'est pire. Le système de détection des incendies est partiellement en panne, il n'existe pas d'alarme opacité qui signale la fumée, et la société concessionnaire ne dispose d'aucun service de secours propre. Il faut alerter les cinq pompiers mobilisés à Courmayeur, qui, eux, devront ensuite appeler des renforts à Aoste. Soit à quarante minutes de route. Plus grave et contrairement à toutes les consignes de sécurité, le système de ventilation a été en quelque sorte inversé. La gaine air vicié a été mise sur position air frais. Ce qui fait dire à un témoin que «le boudin de fumée qui sortait du tunnel était ré-aspiré vers l'intérieur.»

Tous ces éléments seront approfondis à l'infini durant ces trois mois de procès. Le commissaire a pourtant déjà tenté une synthèse: «Il semble que la catastrophe ait eu plusieurs causes conjoncturelles et structurelles.» Parmi ces dernières. la coexistence de deux salles de régulation, l'impossibilité pour une équipe de prendre le commandement des opérations, l'incompatibilité des équipements, l'absence de réflexion globale sur la sécurité de l'ouvrage.

Aux nombres des causes conjoncturelles, le policier relève les retards manifestes, la non-application des consignes, la mauvaise information des pompiers. «Il semble que la longueur de ce tunnel ne soit pas de 11,6 kilomètres mais bien de deux fois 5,8 kilomètres», a-t-il ajouté pour décrire l'absence de coordination entre Français et italiens. Sans oublier l'impossibilité pour les victimes de fuir cet enfer. Des victimes dont le sort sera examiné dès lundi prochain.

### Tunnel du Mont-Blanc : la chronologie des faits révèle de nombreux dysfonctionnements

Les responsables ont semblé réagir tardivement



TRIBUNAL DE BONNEVILLE Procès du tunnel du Mont-Blanc / 3" et 4° jour d'audience

### BONNEVILLE (Haute-Savoie)

de notre envoyé spécial

Dans l'immense prétoire provisoire du tribunal de Bonneville, le silence est total. Ce jeudi 3 février, au procès de l'incendie du tunnel du Mont-Blanc, deux hommes sont à la barre des témoins : le commissaire Eric Voulleminot, directeur de l'enquête, et son adjoint, Philippe Justo. Ils viennent d'exposer, pendant près de deux heures et devant une salle particulièrement attentive, le déroulement des faits tels qu'ils ont pu les reconstituer. Le récit est dit sur un ton monocorde. La chronologie est détaillée avec une froide précision. Et cela suffit à comprendre l'enchaînement dramatique, les dysfonctionnements, les carences et les défaillances qui ont conduit à la catastrophe du 24 mars 1999, où 39 personnes ont péri.

Ce jour-là, « la longueur du tunnel n'était pas de 11 600 mètres, mais de deux fois 5 800 mètres », résume Eric Voulleminot. Manière de dire que le pire aurait sans doute pu être évité si les responsables français et italiens du tunnel avaient su, comme l'aurait voulu le simple bon sens - mais aussi et surtout le règlement technique d'exploitation datant de 1968 -, travailler en parfaite coordination. Au lieu de cela, chacun a agi dans son coin, ne se souciant pas toujours de ce que faisait le voisin, le tout dans une improvisation et une désorganisation qui, après coup, font froid dans le dos. L'examen minutieux des événements le démontre.

### « BOYAU DE LA MORT »

Il est 10 h 46 quand le poids lourd conduit par un chauffeur belge, Gilbert Degrave, pénètre dans le tun-nel par l'entrée française. Les premières fumées suspectes sont repérées par des usagers qui circulent en sens inverse, alors que le camion roule au niveau du garage 16, soit environ à la moitié du tunnel. Des appels de phare alertent Gilbert Degrave, qui actionne ses feux de détresse et stoppe son camion, sur la chaussée, au niveau du gara-ge 21, à 6 540 mètres de l'entrée française du tunnel. Il sort de sa cabine et prend la fuite vers l'Italie, alors que les fumées se font toujours plus denses et que des flammes apparaissent sous le camion.

Déjà, des automobilistes venant d'Italie pressentent un danger et font demi-tour. Dans l'autre sens, les véhicules roulant derrière le camion du routier belge « se rapprochent, progressant dans le nuage de fumée », précise le commissaire Voulleminot. Seuls trois chauffeurs routiers ont le réflexe de doubler le camion en feu. Ils seront les seuls survivants parmi les personnes qu suivaient le poids lourd de Gilber Degrave.

Pendant ce temps, les responsables de l'ouvrage, tant côté françaiqu'italien, ont semblé bien lents à réagir. « L'ampleur de la catastro phe va se jouer dans les minutes qu vont suivre dans les salles de régula tion », assure l'enquêteur. Le péagd'accès est fermé à 10 h 55 en ren ce, alors que l'alarme d'opacité, pré vue pour se déclencher quand li taux de fumée atteint un certair seuil, s'est mise en route à 10 h 52.

Pendant ces trois minutes, cinc camions et cinq voitures son entrés dans ce qu'un témoin a quali fié de « boyau de la mort ». Quand : prend conscience de ce qui se pas se, le régulateur français réagi mais trop tard sans doute : il pouss la ventilation d'air frais à son max mum, téléphone à son homologu italien pour le prévenir, et alerte le sapeurs-pompiers de Chamonix, 10 h 58, en appelant le 18, alor qu'il dispose d'une ligne directe.

Le premier équipage de secour ne parvient à l'entrée du tunne qu'à 11 h 09 et pénètre dans l'ouvra ge sans savoir ce qui l'attend, puis que les responsables du tunne n'ont donné pour l'heure qu'un information: « Il n'y a aucun usage à l'intérieur. » Faux, évidemment.

Mal préparés à ce genre d'inte vention, les pompiers semblent et aussi dépassés : leur matériel n'e pas compatible avec celui du tun nel; ils n'ont pas suffisammes d'appareils respiratoires et aucu moyen de communication avec salle de régulation. Autant d'anom lies qui auraient pu être corrigées l'occasion d'exercices de sécurit Mais le dernier remonte à... 1973.

Dans la salle de régulation italiene, la situation n'est pas mieux ma trisée. Le régulateur laisse, penda de longues heures, la ventilation oposition soufflage d'air frais, plut qu'en extraction d'air vicié. Ce q contribue à attiser l'incendie et pousser les fumées vers les véhic les. Par ailleurs, « le système détection incendie était partiel ment en panne et il n'y avait p d'alarme d'opacité», indique commissaire Justo. A 10 h 56, le pé ge est fermé de ce côté-ci de la fro tière, mais le régulateur n'active p la sirène d'alarme. « Pour ne p créer de nouvelles tensions », exp quera-t-il aux enquêteurs.

**Acacio Perei** 

Ilerato dal nostro ordinamento». dia». uro il commento di Roberto For-

cio che tanno è un atto non no la mobilità in tutta la Lombar-

M.MOR. risorse»

pestività. L'episodio di oggi o di ri nuto, però, in una stazione non presenziata, dove è più difficile far arrivare le informazioni.

È il caso di tornare a presenzia-

re quelle fermate?

No, i costi sarebbero insostenibili. Semmai possiamo pensare di mettere dei video che trasmettano informazioni in tempo reale. È una delle soluzioni che stiamo studiando.

In Piemonte avete concesso la possibilità di utilizzare l'abbonamento interregionale anche per occupare i posti vuoti degli intercity. È una norma

destinata a durare? Per febbraio ci carichiamo di questo costo. Da marzo questa possibilità costerà dieci euro al viaggiatore e il resto del costo sarà coperto dalla Regione. Questo fin

quando non sarà ristabilita una condizione normale su quella linea.

Si può estendere questa iniziativa ad altri casi?
L'iniziativa vale per quella situazione contingente, dove abbiamo posti liberi sugli intercity. Non vogliamo snaturare la missione dell'intercity.

Lei ha di recente soppresso la divisione operativa del trasporto regionale, nell'ambito della riorganizzazione di Trenitalia. Ne avranno benefici i nendolari? pendolari?

Devo precisare che non è stata affatto soppressa la business unit del trasporto regionale e locale, che anzi viene rafforzata nelle competenze di gestione del business. Abbiamo invece unificato le competenze operative in una stessa struttura che ricomprende passeggeri di lunga percorrenza e regionale. In questo modo creeremo tutte le sinergie possibili nell'utilizzo del materiale rotabile e del personale di macchina. Se abbiamo dei locomotori personale di macchina. Se abbiamo dei locomotori o dei macchinisti liberi in una delle due attività e insufficienti nell'altra, perché non dovremmo utilizzarli con più sinergie? Sì, questo si tradurrà in un beneficio anche per i pendolari.

GIORGIO SANTILLI

# Monte Bia



HAUTE-SAVOIE • Les responsables du tunnel accusés d'avoir privilégié le profit

# Procès du tunnel du Mont-Blanc: le récit //01.05 des vies brisées des familles de victimes

chaque fois que j'entre dans un tunnel, j'ai peur. Et quand j'en sors, j'ai toujours les larmes aux yeux, car je pense à mon mari.» Janes Mandelge est venue de Slovénie pour témoi-

gner devant le tribunal de Bonneville du chagrin qui ne la quitte plus depuis le 24 mars 1999. Son mari mort dans l'incendie du tunnel

du Mont-Blanc. Il était chauffeur de poids lourd.

Hier, les familles des 39 victimes de la catastrophe avaient l'occasion d'exprimer leurs souffrances. Plusieurs n'ont pas pu, tant l'émotion était grande. Celles qui ont eu la force de parler ont raconté le récit de leurs vies brisées. Devant la projection de la photo de son mari David, Florence Verdier a lu une lettre émouvante de leur fils Renaud, qui avait six ans au moment du drame: «Où est Papa? Est-il parti dans les nuages ou dans la fumée? Il m'arrive de croire que tu es encore en Italie et que tu reviendras.»

Président de l'Association des familles des victimes de la catastrophe du tunnel du Mont-Blanc, André

Denis a eu des mots très durs envers les accusés, surtout ceux qui étaient absents: «Vous m'avez détruit, mais je reste debout et sans certificat médical, contrairement à vous, qui n'avez pas la décence de faire face aux familles.» Meurtri, il s'en est pris à ceux qui ont «tué (sa) femme, (sa) fille, diplômée de l'Ecole hôtelière de Lausanne, et son fiancé». Il a regretté l'absence dans le box des accusés «des anciens dirigeants de l'entreprise concessionnaire». Parmi eux, l'ancien premier ministre Edouard Balladur, qui viendra à la barre le 10 mars comme témoin.

### Causes des décès examinées

De nombreuses familles s'en sont prises au concessionnaire du tunnel. «Au lieu d'investir ne serait-ce que 1% des bénéfices dans la sécurité, les responsables du tunnel voulaient plus d'argent, plus de profits, plus de salaire», a accusé Annie Lottin avant de demander au tribunal de «faire justice». Car les familles en sont persuadées: «Si le tunnel avait été mieux exploité, avec davantage de sécurité, il n'y aurait pas eu un tel drame», a clamé Myriam Kostons, dont le mari, Guido, chauffeur hollandais, a péri dans le tunnel.

Depuis le début de la semaine, le tribunal examine les causes des dé-

cès des victimes. 28 sont mortes dans leurs véhicules, situés à plus de 200 mètres du poids lourd belge qui s'est embrasé. Selon le toxicologue David Purser, «ces personnes, ne voyant pas les flammes, n'ont pas pris conscience du danger. Elles se sont crues en sécurité dans leur habitacle, mais ont péri par la faute de gaz asphyxiants (monoxyde de carbone et acide cyanhydrique) ou par hyperthermie.» Sept personnes sont mortes sur la chaussée, dont l'une de manière foudroyante, près du marchepied de son camion. «Certaines ont pu parcourir, avec une très faible visibilité dans la fumée opaque, jusqu'à 500 mètres; une s'est effondrée au bout de cinquante mètres», a expliqué l'expert anglais. Trois autres trouveront la mort dans un refuge, dont l'une, un motard italien qui avait sauvé des personnes, au bout d'une dizaine d'heures. Un sapeur pompier est aussi décédé d'une crise cardiaque.

David Purser a aussi apporté deux éléments plaidant en faveur du chauffeur de poids lourd belge Gilbert Degrave, l'un des accusés: «Il n'aurait pas pu éteindre l'incendie avec son extincteur. S'il était resté près de son camion en feu, il serait mort en trois à cinq minutes.»

Nicolas Merckling, Bonneville

36.02.05

## Les pompiers de Chamonix disent n'avoir pas été associés à la sécurité du tunnel

Les gestionnaires français de l'ouvrage seraient restés sourds à leurs appel



TRIBUNAL DE BONNEVILLE Procès du tunnel du Mont-Blanc 17° jour d'audience

### BONNEVILLE (Haute-Savoie)

de notre envoyé spécial

Les pompiers du centre de secours de Chamonix en ont gros sur le cœur et sont venus le dire, jeudi 24 février, devant le tribunal correctionnel de Bonneville au procès de la catastrophe du tunnel du Mont-Blanc. Leur colère est contenue, mais, derrière le ton policé, on devine la rage d'avoir lancé des alertes sur les risques en matière de sécurité dans l'ouvrage, sans jamais avoir été véritablement écoutés. Rage d'avoir perdu un des leurs dans l'incendie du 24 mars 1999, en partie à cause de cette indifférence.

Le commandant Christian Comte, responsable du centre de secours à la date des faits, est particulièrement sévère à l'encontre des dirigeants français du tunnel. « J'ai très vite compris que nous n'étions pas en mesure de traiter un problème majeur susceptible de se produire dans le tunnel », décla-

Conscient de cette faille, M. Comte a cherché à développer des contacts avec le responsable de la sécurité du tunnel du Mont-Blanc, pour tenter de mettre en place une stratégie commune.

« Mais, nos relations étaient tendues et cette société ne voulait pas que l'on s'immisce dans son système, raconte le témoin. On nous répondait qu'ils étaient capables de gérer seuls leurs problèmes et qu'on nous appellerait si besoin était. En réalité, j'étais pratiquement persona non grata. »

" DEUX PLANS DE SECOURS "

blèmes de sécurité et c'était compliqué parce qu'il fallait arrêter la circulation, dit-il. C'étaient des prétextes. Par la suite, nos relations sont devenues plus franches. Il faut dire qu'on ne pouvait plus nous cacher ce qu'il y avait dans le tunnel puisque nous l'avions vu, grâce aux responsables italiens qui, eux, avaient accepté de collaborer avec nous. »

Et ce que Christian Comte a constaté avait de quoi effrayer un professionnel des questions de sécurité. « J'ai découvert qu'il y avait en réalité deux tunnels et non pas un, précise-t-il. Deux conceptions de la sécurité, deux techniques d'attaque du feu différentes, deux plans de secours distincts. »

### « CONNAISSANCE SUPERFICIELLE »

Cet état de fait, traduisant une absence de réelle coordination entre les deux têtes du tunnel, le chef des pompiers de Chamonix a tenté de l'atténuer en proposant aux Italiens « des réponses communes» et en militant pour la construction d'un nouveau centre de secours et d'un centre de recherche sur les incendies en milieu confiné, au pied de la rampe d'accès au tunnel. De quoi gagner quelques précieuses minutes en cas d'intervention urgente. La mairie de Chamonix a donné le terrain et accepté de participer au financement.

L'ATMB, selon M. Comte, a refusé de mettre la main au portefeuille, alors même qu'elle devait être le principal bénéficiaire du déménagement.

Il faut dire que le statut du tunnel du Mont-Blanc, qui ne figure pas dans la liste des établissements classés, ne permettait pas aux sapeurs-pompiers de Chamonix d'imposer leur point de vue. L'ATMB possède en effet sa propre équipe d'intervention. Et, les

tudes prises, ce plan n'a jama véritablement été suivi à la lettre

Des inquiétudes sur les risqu liés au tunnel, le lieutenant-col nel Jacques Vandebeulque en a lui aussi. Chef du centre secours de 1986 à 1992, il a, con me son successeur, tiré la sonnet d'alarme à plusieurs reprise « Nous avons souhaité dévelopt une collaboration avec les respons bles du tunnel mais, malheureu ment, nous n'avons pas réussi à l'etenir, regrette-t-il. J'ai souvent so cité l'organisation d'exercices, m nous n'avons jamais eu l'occas de les réaliser. »

M. Vandebeulque insiste sur fait que jamais il n'a pu abouti « un véritable retour d'expéri ce ». Aucune leçon, visibleme n'étant tirée après un incide « Pour cette raison, nous n'avi qu'une connaissance très superfic le du tunnel. Nous pensions, exemple, que tous les refuges étai en surpression. J'ai appris plus t que ce n'était pas le cas. D'aille je n'ai découvert le fonctionnen réel du tunnel qu'après l'incend de mars 1999. »

Acacio Pere

« 2004 a été une t désormais sur la vo par sa taille et sa c organisation et de d'activité est un su dans la branche Do Vie, Epargne, Retr l'attractivité de no



HAUTE-SAVOIE • Les prévenus se sont levés tour à tour pour entendre ce qui leur est reproché: avoir involontairement causé la mort de 39 personnes

# Tunnel du Mont-Blanc: le procès s'ouvre sur une litanie de noms

I a le visage marqué par l'émotion. Debout devant le Tribunal de grande instance de Bonneville, Gilbert Degrave, le chauffeur du camion qui s'est embrasé dans le

tunnel, semble



porter tout le poids de cette catastrophe sur ses

épaules. En tant

que premier prévenu de cette af-

> DEVANT LA JUSTICE

faire, il a été le

seul accusé à en-

tendre le président décliner un à un les noms des 39 victimes dont il aurait causé la mort en abandonnant son véhicule enflammé au milieu de la chaussée. Les 15 autres mis en cause ont échappé à la répétition de cette liste de corps brûlés.

L'ambiance était fébrile lundi autour de la salle de l'Agora, spécialement aménagée pour accueillir ce

pour rappeler les dangers du trafic Dans la salle d'audience, le climat était nettement plus froid. Appel des moins. Le procès de la catastrophe prévenus, appel des quelque 200 parties civiles, appel de 160 tédu Mont-Blanc a débuté lundi par une journée très formelle, où se sont succédé des noms et des numéros de véhicules impliqués. Seule une soulignant l'enjeu humain de ces débats, rappelait les souffrances suoies et encore occultées par le poids introduction inhabituelle mais necessaire du président du tribunal, poids lourds. procès d'envergure (LT du 27.01.2005). Durant la matinée, les pour faire face à l'épreuve. André Denis, président de l'association, familles des victimes se sont réunies résumait ainsi le sentiment des paries civiles: «Nous n'appréhendons oas la confrontation avec les prévenus. Tout au contraire. Nous souhaitons mettre enfin des visages sur d'autres ont manifesté pour des causes variées. Des représentants du groupement des élus de Haute-Savoie, portant des banderoles aux ces noms.» Devant le bâtiment, couleurs de la République, ont ap-

Irois mois d'audience

pour avoir négligé la prévention des

le maire de Chamonix, poursuivi

porté leur soutien à Michel Charlet,

de la procédure.

incendies sur le territoire de la commune. Enfin, tous de blanc vêtus, es militants de l'Association pour chauffer l'ambiance. Le procespect du site du Mont-Blanc cès n'avait pas débuté depuis une étaient également au rendez-vous

avant-goût de ce qui va suivre et qui inquiète certains proches de victimes. «Nous espérons qu'il yaura le moins de gesticulation possible», résumait ainsi André Denis.

Des 16 prévenus cités à comparaître, un seul n'a pu se déplacer à l'audience. Il s'agit de Charles Salzmann, 78 ans, ex-président de la société d'exploitation française, vicime d'un arrêt cérébral. Le retraité parisien, poursuivi pour avoir négligé de renforcer la sécurité malgré l'alerte d'un précédent incendie, a été dispensé d'assister à la totalité des débats, Il devra toutefois se présenter (É 18 mars pour être entendu.

Avant d'entrer dans une fournilière de détails et d'expertises, le président a lu l'essentiel des reproches formés à l'encontre des accusés: le chauffeur belge n'aurait pas dû s'arrêter sur la voie de circulation, les régulateurs français et italiens ont

manqué de vigilance et n'ont pas respecté à temps les consignes, les responsables des sociétés d'exploitation ont failli dans leur mission de garantir la sécurité des usagers, le constructeur Volvo a mis sur le marché des poids lourds dont un défaut pourrait être à l'origine du feu.

Dans ce monde d'hommes, il ya aussi une femme. Chantal Lecomte, fonctionnaire du Ministère de l'équipement (chef de la sous-direction des autoroutes et ouvrages concédés) représentant les intérêts de l'Etat au conseil d'administration de la société française du tunnel et de la commission intergouvernementale de contrôle. C'est à elle qu'incombait de contrôle. C'est à elle qu'incombait de contrôle l'exécution des travaux nécessaires à l'amélioration de la sécurité. Sécurité, un mot qui sera au cœur des trois prochains mois d'audience.

Fati Mansour, Bonneville

& Sens 01 03.0,



# BONNEVILLE (Haute-Savoie)

Sur le planning du procès de la catastrophe du tunnel du Mont-Blanc, la journée du Un signe : la salle des fêtes de Bonneville, où désertée ces dernières semaines, a retrouvé 9 mars s'annoncait comme incontournable. se tient l'audience et qui était largement l'affluence des premiers Jours. En ce mercredi, le tribunal doit entendre Edouard Balladur. C'est au titre d'ancien président de la société concessionnaire française du tunnel (ATMB, alors dénominée STMB), qu'il est cité à comparaître, comme témoin, par les de notre envoyé spécial parties civiles.

Leur avocat, Me Alain Jakubowicz, souhaite interroger Pancien premier ministre sur ses faits et gestes en matière de sécurité pendant les douze années de sa présidence, de 1968 à 1980, la plus longue depuis l'ouverture de l'ouvrage, en 1965. Vêtu d'un élégant costume gris clair, Edouard Balladur s'approche de la barre, un dossier à la main. Habimer sans l'aide de notes, mais, comme le dit tuellement, les témoins sont invités à s'expri-

le président, Renaud Le Breton de Vannoise, il s'agit là d'« un témoin historique », et cela vaut sans doute quelques égards.

En substance, et sur un ton légèrement professoral, M. Balladur assure que, sous sa présidence, la sécurité a été une « préoccupation lancinante ». Si des retards sont à regretter, ce qu'il admet, ce serait la faute des ser-Edouard Balladur rappelle que c'est sous sa vices de PEtat. Pour appuyer son propos, présidence qu'a eu lieu le seul exercice grandeur nature de l'histoire du tunnel, en 1973.

« Jamais nous n'avons refusé pour une raison de coût une dépense jugée nécessaire en matière de sécurité », ajoute-t-il avant de té concessionnaire italienne, qui se seraient désintéressés de ces questions. « Mon insismettre en cause les responsables de la sociétance était parjois considérée comme excessive par nos partenaires italiens », explique-t-il. Des partenaires avec lesquels, semque la direction d'exploitation unique avait été supprimée en 1972. A partir de cette ble-t-il, il était difficile de travailler, au point date, chaque concession gérait son bout de tunnel, sans véritable coordination avec l'autre. «La vérité, c'est que chacun défendait ses attributions nationales », constate, désabusé, l'ancien président de l'ATMB.

L'histoire du tunnel revue et corrigée par Edouard Balladur manque parfois d'objecti-

# Au procès du Mont-Blanc, une passe d'armes entre Edouard Balladur et l'avocat des familles

vite. Mars voil? déjà près d'une heure trente qu'il s'exprime et M° Jakubowicz, avocat des familles, pressé d'en découdre, entre en scène. Il veut savoir comment était nommé le président de l'ATMB, quelles étaient ses fonctions exactes, son emploi du temps.

Le témoin peine à cacher son exaspération, mais répond : « J'ai été nommé par décret du temps partiel, basée à Paris pour l'essentiel ». Ce qui lui permettait d'assurer concomitamment ses fonctions de secrétaire général adjoint puis de secrétaire général à la présidence de la République, de 1969 à 1974. « On peut faire face à beaucoup de choses pour peu premier ministre», « C'est une fonction qu'on sache s'organiser », ironise-t-il.

# " NE FAITES PAS COMMERCE DE L'ÉMOTION »

« Moi, je pense tout simplement que vous tions de sécurité dans le tunnel car vous aviez n'aviez pas le temps de vous occuper des quesque c'est justement quand il était en poste à l'Elysée qu'il s'est le plus inquiété de ces d'autres préoccupations », le coupe l'avocat. M. Balladur balaye Pobjection, rappelant questions. Son contradicteur tente encore de le déstabiliser, sans grand succès, car l'ancien premier ministre se défend, pied à pied.

Alors, M' Jakubowicz sort sa dernière cartouche: un rapport de la Cour des comptes, très critique à l'encontre des gestionnaires

du tunnel. On y parle de frais généraux souachat régulier d'alcool, restaurants de luxe, cabarets, frais de réception. Mais vollà, ces fails concernent la période 1982-1986, ce « C'est prendre le problème de façon dérisoire vent éloignés de l'objet de l'entreprise, que M. Balladur s'empresse de relever. que d'évoquer cela », regrette-t-il.

M. Jakubowicz: « La définition du dérisoire n'est pas la même pour vous et pour les samilles des victimes. » La pique de trop, sans dre sans réagir. « Qu'est-ce que ça veut dire ?, doute. Celle que M. Balladur ne peut entenlance-t-il. Ne faites pas commerce avec l'émotion de ceux que vous prétendez défendre. » Des applaudissements résonnent au fond de la salle. L'avocat des familles, si sûr de lui quelques minutes plus tôt, semble défait, comme s'il venait de comprendre qu'il était en train de perdre la partie.

Edouard Balladur a alors le champ libre pour clore son intervention: « Après l'incen-"Aurais-je pu faire davantage ?" Sans doute. Peut-être. Sûrement. Mais qui pourrait dire, aujourd'hui, que ce plus qui aurait été sait aurait évité le drame? » Puis, ému, presque au bord des larmes, il conclut : « Et je restedie de 1999, je me suis tout de suite demandé rai jusqu'à la fin avec cette interrogation. » Le tunnel, vache à lait de l'autoroute du Mont-Blanc

Pagina I di 2

## MICHELINI

**France** LEFIGARO (1)

La tarre 1

LE FIGARO | FIGARO ÉCONOMIE | FIGARO SPORTS | FIGARO ENTREPRISES | FIGAROSCOPE | FIGARO LITTÉRAIRE

Vendredi 18 mars 2005

Reclierater >>>>

( gur le site

### Accuell

ābonnez-vous

Trouvez un emploi Immobilier

Archivos

### Actualité

International

Politique Référendum 2005

Sciences & Santé

Débats & Opinions

Éducation

Culture & Speciacles

Télévision

Portraits

Sports

Football Diaporamas

### Economia

Monde - France

Entreprises

High-tech

Médias & publicité Votre argent

Décideurs

Bourse

Finances

### Art de vivre

Auto & Moto

Au mascullo

Mode & Beauté

Cuisine & Vins

Maison & Jardin

Voyages

Loisirs & Week-end

Multimédia

En Imagos

### **Publications**

Figaro Magazine Madame Figaro

Figaro Entreprises

Figaroscope

Figaro Etudiant

PROCÈS La comptabilité, parfois floue, des concessionnaires examinée par le tribunal de Bonneville

### Le tunnel, vache à lait de l'autoroute du Mont-Blanc

Les débats ont porté hier, au tribunal de Bonneville, sur les investissements financiers en matière de sécurité consentis par les sociétés concessionnaires du tunnel du Mont-Blanc (ATMB pour la France, SITMB pour l'Italie).

Bonneville (Haute-Savole) : de notre envoyé spécial Stéphane Durand-Souffland 118 mars 20051

Au procès de la catastrophe du tunnel du Mont-Blanc, les prévenus Italiens jouent la transparence. Mais au sens propre : ils s'efforcent de se fondre dans le décor : leur discours n'a pas de colonne vertébrale ; leurs réponses sont évanescentes ; leur mémoire s'évapore à la chaleur des questions.

La société SITMB ne reste pas inactive pour autant. Quelques jours avant l'ouverture des débats, vollà qu'elle annonce le versement de 13,5 millions d'euros aux proches des 39 victimes du 24 mars 1999. Et au moment de présenter le montant de ses investissements en matière de sécurité dans le tunnel binational elle fait citer deux témoins, un français et un italien, dans un seul but : démolir l'expertise officielle que le tribunal entendra tout à l'heure.

Luca-Maria Manzi, «professeur d'université», stigmatise en boucle l'«acharnement» du spécialiste Mauro Michelini. Selon ce témoin procureur, qui ne cite aucun chiffre, la sécurité était une priorité de SITMB. Lui succède Didier Cling qui, prenant bien garde de ne pas encombrer son propos de données précises, affirme que 7,62 millions d'euros ont été dépensés dans ce domaine, de 1995 à 1998. Cet expertcomptable qui se méfie des chiffres a, il est vrai, un avantage sur M. Michelini qui, pour l'heure, ronge son frein : il a, lui, obtenu des documents de SITMB.

Premier expert véritable : Alain Quartner. Ce commissaire aux comptes, dont l'allure rappelle un peu Edouard Balladur en un peu plus jeune et en beaucoup moins drôle, a passé au crible les comptes d'ATMB. Sa déposition est longue, parfois soporifique, mais au moins débouche-t-elle sur des réponses. M. Quartner apprend ainsi au tribunal que le tunnel était la vache à lait d'ATMB, ses bénéfices -21,3 millions d'euros en 1998 – couvrant largement les pertes des autoroutes alpines et les frais de fonctionnement.

Autre constat : 151 millions d'euros ont été dilapidés, sur ordre de l'Etat, entre 1995 et 1998, pour l'étude d'autoroutes jamais réalisées. Mais de cela ATMB n'est pas responsable - elle avalt d'alleurs saisl le tribunal administratif pour récupérer son pactole. Quant aux dépenses de sécurité dans le tunnel, l'expert, qui en donne une définition plus restrictive qu'ATMB, les évalue à 6 millions d'euros au cours des Photos d quatre années précédant la tragédie, soit un niveau comparable avec l'autre ouvrage transalpin, celui du Fréjus.

### Dépêche-

Lecon décision [07h41]

Caz ro du pétro [07h36]

Profess appellen [196 48]

Empors perpétui

Labrell [19634]

Termin de demo valite (18h55)

Promot

Toutes

### Bourse &

Point a La haus: poursulv

> CAC 40 NM €/\$

ALSTOM GEOPHY AXALTO **FUROTU** PROVIM MARION

Citigro Parmal. [09-25]

Portug SkyTea: 109 161

Toute I

Le tunnel, vache à lait de l'autoroute du Mont-Blanc

Figaro Littéraire France-Amérique

### Annonces

Emploi Immobiller Carnet du Jour questions que le juge lui avait posées parce que, selon lui, SITMB lui a refusé les pièces dont il avait besoin. Les rares documents qu'il s'est procurés lui ont toutefois permis de mettre au jour une gestion opaque, incohérente, de nature à éveiller les soupçons quant à d'éventuels détournements. Un exemple : cette villa achetée à Rome pour 15 millions d'euros à une compagnie qui l'avait acquise, quelques mois plus tôt, pour 8,2 millions seulement, et qui restera inoccupée pendant plusieurs années...

Parole, à présent, à Mauro Michelini, l'expert qui ne peut pas répondre aux

### Archives

Rechercher Séries

Droits.

### Evénements

La Solitaire Portes d'Afrique Trophée Golf Conférences

DVD du Magazine

### Services

Fête du livre

Forums
Internet mobile
Edition vocale
Programme TV
Météo
Jeux & invitations

Culture-Quiz

Votre personnalité Who's Who

### Pratique

Les rédactions Les publications Club abonnés Nous contacter Mentions légales M. Michelini ne peut que se plaindre, notamment des fins de non-recevoir de Me Bernard Asso, conseil de SITMB lei présent, qui ne lui aurait même pas communiqué le numéro de téléphone de son client. «Toutes mes questions sont restées sur le papier», conclut M. Michelini. Et, si les 13,5 millions d'euros alloués aux parties civiles étaient une tardive, et unique, réponse à la curiosité de la justice ?

### Liens Sponsorisés

Assurance-vio sans frals

0% de frais d'entrée. 4, 50% de rendement net en 2004. Souscription et gestion interactives de votre contrat. 155 fonds Sicav et FCP sans droits d'entrée de 39 sociétés de gestion.

www1.altaprofits.com

Placement Swiss Life Suisse Avenir

Suisse Avenir est le placement en euros du groupe Swiss Life. Votre capital est à l'abril de tout risque financier et vous profitez de la fiscalité de l'assurance-vie swiss. 2sa. fr

Assurance vie : Afer - Demandez une documentation

Depuis 1976, le compte Afer 620.000 Adhérents, 50 hautes distinctions et récompenses l'aux 2004 du fonds garanti: 4, 75% Net. www.lesbureauxdelepargne com

### Les outils

- Imprimer Imprimer
- Envoyer ce lien à un ami
- Acquérir les droits pour cet article
- Rechercher un article
- Les biographies du Who's Who

### Dans la même rubrique

- Mouvelles perquisitions dans le monde du football
- Les Juifs de France sont courtisés par Israël
- Affaire Stern : l'arme retrouvée dans le lac Léman
- Dossiers fiscaux disparus : la faute d'un inspecteur dépressif
- Terminal 26 : Aéroports de Paris choisit la reconstruction
- Le tunnel, vache à lait de l'autoroute du Mont-Blanc
- Volte-face d'un témoin sous pression au procès Pieri
- Une nouvelle église à Pagis
- «Les militants du mariage gay veulent changer la sexualité»
- L'assurance-maladle se réforme dans la douleur
- Couples binationaux : 650 enfants victimes des séparations
- Le Consell d'Etat sermonne les préfectures
- La tournée de Leïla Chahid dans les lycées crée la polémique

Toutes





L'ex

RECH

Reche archiv "Fran-

Mot C

LA U

LETT

Reces courri Figare Voire

EN D

DOS: Un su PEOF L'acti

INSC Les n

LES I

L'acti

Droits de reproduction et de diffusion réservés & lefigaro.fr 2003 Demandes de droits à envoyer à copyright@lofigaro.fr Le Figaro est membre du réseau EDA et de INADAILY.

# Comptes obscurs en versani

L'expert financier mandaté côté italien a évoqué hier les dépenses surréalistes du gestion Sa sœur française, l'ATMB, fait presque figure d'enfant sage avec des investissements compara dans les années précédant l'incendie du 24 mars 1999



Les experts Michelini et Quartner ont épluché les comptes des deux sociétés d'exploitation du tunnel, sur les deux versants. Avec des "fortunes" diverses... Photo Norbert FALCO

croire qu'en Italie, l'argent est A une notion tabou. On est si pudique de ce côté-ci des Alpes que l'expert Michelini a eu bien du mal à se frayer un chemin dans les méandres des comptes nébuleux de la société italienne du tunnel du Mont-Blanc (SITMB). À l'entendre, il a été accueillí comme un chien dans un jeu de quilles, lui qui pourtant présente si bien dans ses costumes à rayures. Poli, bien gominé et bien peigné, notre Sherlock Holmes transalpin des bilans comptables a eu moins de chance que son concitoyen - mais pas vraiment ami - le profes-

seur Luca Manzi. Normal, ce brun ténébreux a été mandaté - donc payé - par la SITMB pour contredire le rapport de l'expert. Lui a été accueilli à bras ouverts. "En ce qui me concerne, j'ai eu tous les documents. Il fallait être un peu patient", estime Manzi, portant un doigt accusateur sur le dossier "brûlant" de son

Mamamia, mais le rapport Michelini c'est de la nitroglycérine! Vu les éléments parcellaires dont ce dernier a disposé, il lui a fallu faire preuve d'investigation dans cette entreprise de droit privé où l'actionnaire majoritaire est le groupe autoroutier Autostrada qui compte parmi ses porteurs la multinationale Benetton, célèbre pour ses pull-overs et ses spots publicitaires un rien moralisateurs.

Et si, au fond, il ne répend pas vraiment à la question de savoir si SITMB investissait dans la sécurité de sa moitié de tunnel, Michelini est par contre tombé sur des pots-auxroses bien garnis. Il le dit avec exubérance : "Cette société n'est pas une société bon enfant. On y trouve des choses incroyables. Mais où étaient les commissaires aux comptes ? " Et de citer l'exemple de l'achat de la villa Grazioli à Rome. Acquise 16 milliards de lires par une société du groupe en début d'année 88, elle fut rachetée le double en fin d'année par la SITMB dont les dirigeants ne regardaient pas à la dépense, sans qu'elle ait forcément un rapport avec le tunnel et sa sécurité. La villa restera inoccupée pendant 10 ans... Étranges également ces 100 millions d'euros destinés à un très elliptique concours d'idée. Et que dire des traitements du regretté Francesco Colombo, l'administrateur délégué de la SITMB? Avec une prime d'activité exceptionnelle de 460 000 euros entre 1996 et 98, c'était la belle vie. Michelini, lui, va de surprise en surprise. "Il y a toujours eu des malentendus. Je demandais les pièces comptables, on me donnait le grand livre. Impossible d'avoir les détails des factures. " L'expert estime que SITMB consentait des avances à taux très préférentiels à sa maison mère. La généreuse filiale

supportait ains: la charge d'un em prunt bancaire de 58 M € et payait d. lourds intérêts alors que sa créance sur Autostrada lui aurait occasiones un préjudice de 6,6 M€. En droit français, on est pas loin de l'abus de bien social. Grands seigneurs, a. l. SITMB on ne rechigne pas à sortir le chéquier. À la veille du procès, on n'a pas oublié d'indemniser les familles de victimes à hauteur de 13,2 M€. À côté, sa sœur française, l'ATMP, société d'économie mixte, fait figure d'enfant de chœur à entendre l'expert financier Quartner. D'autant que ce dernier a dû rectifier une erreur loin d'être anodine dans son dossier. C'est bête, mais il s'en est aperçu en

### "Où étaient les commissaires aux comptes ?"

relisant ses notes : les investisse-ments en matière de sécurité au tunnel du Fréjus ne sont pas deux fois supérieurs au Mont-Blanc, contrairement à ce qu'il avait écrit, mais équivalents, voire légèrement inférieurs, sur les exercices de 1995 à 98. L'expert bat sa coulpe et voilà que le tableau s'éclaircit un peu pour cette société parfois qualifiée de pompe à fric avec un résultat net variant de 70 à 140 millions de francs. Reste que le Fréjus est un ouvrage récent et qu'en matière de formation de personnels les dépenses étalent deux fois et demie supérieures avec des dispositifs bien plus élaborés et surtout un exercice de sécurité annuel

### ASSISTS D'INDRE-ET-LOIRE

# "Il a tiré et bondi de joie..."

Témoignages poignants hier devant la cour. Blessés et familles des victimes de la "tuerie de Tours" ont raconté leur calvaire. L'accusé, lui, se retranche derrière l'amnésie

l a tiré et bondi de joie"... Blessés et familles des victimes it raconté leur douleur hier à Tours second du procès de Jean-Pierre oux-Durraffourt, accusé d'avoir tué r balles quatre personnes et essé sept autres à Tours le 29 tobre 2001.

passible, l'accusé a écouté ces noignages poignants et s'est renché derrière l'amnésie : "Je ne souviens de rien".

pas fait. Il a crié et bondi de joie". Silence dans la salle. Nicole Lambert reprend son souffle. "Je souhaite qu'il reste toute sa vie en prison et qu'il souffre autant que nous souffrons. Ce n'est plus une vie, c'est une survie", ajoute-t-elle en haussant le ton et en se tournant vers l'accusé. Qui, telle une personne étrangère au dossier, répond : "J'ai beaucoup de peine pour vous.

J'ai trop de haine pour l'accusé". Sam Nazal, 46 ans, blessé à un bras, en veut lui aussi à l'accusé mais

surtout, il ne comprend pas pour-

quoi le gendarme qui était à ses

côtés n'a nas utilias

suis affaissé sur le volant, attendant les secours", raconte-t-il. Il serre les poings et lance : "Cela fait trois ans et demi que j'essaie d'oublier et je n'y parviens pas. Lui, il a tout oublié.

Courch

# du cycl

SAVOIE

Le président de Samsung n'e

B onjour, j'appelle pour louer une piste!" C'est la dernière blague à la mode à Courchevel depuis que l'information, révélée mercredi par Le Dauphiné Libéré, a été commentée, amplifiée, et relayée par les médias internationaux. La station de Tarentaise a beau aimer la communication, elle n'en n'attendait pas tant en 24 heures

Lio réce disc L'in gran la m man fluar

Chevrolet. Un vrai ESPACE MOTORS BOCQUET

NLIEU - 1, RUE JEAN-JAURES - BP 47 - 74002 ANNECY CEDEX

### DE LA FRANCE

# 4111



Photo Patrick ROUX

le sud de Rhône-Alpes viométrique, qui aura nonce d'ores et déjà

### MEURTRE D'ÉDOUARD STERN

# L'arme du crime retrouvée dans le Léman

### PROCÈS DU TUNNEL DU MONT-BLANC

# Nage en eaux troubles dans les comptes italiens



Michelin et Ouartner ont épluché les comptes.

Photo

« Ça n'est pas une société bon enfant, on trouve des choses incroyables ». L'expert financier mandaté en versant italien a évoqué hier les comptes surréalistes du gestionnaire de l'ouvrage.

EM PAGE FRANCE, L'ARTICLE D'ANTOINE CHANDELLIER